

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 05 juin 2012

Présents : Mme Françoise TOSTIVINT, Mmes Michèle NAPOLITANO, Nathalie LEBRETON, Sylvie BROUILLARD, Maryse LAUMONIER, Mrs Sébastien DESBOURDES, Jean-Michel DUMAZERT, Roger TRILLAUD et Vivian DE BONA.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Annie DOUSSINT pouvoir à Mr Jean-Michel DUMAZERT
Mme Paule MASSON pouvoir à Mme Sylvie BROUILLARD
Mr Marc OUDET pouvoir à Mme Françoise TOSTIVINT
Mme Sylvie CHUDEAU pouvoir à Mme Michèle NAPOLITANO
Mr Jean-Jacques CANAL pouvoir à Mr Sébastien DESBOURDES

Secrétaire de séance : Mr Roger TRILLAUD

Personnel administratif : Mme Paula FONSECA

Le conseil municipal est ouvert à 20H30.

1) Désignation du secrétaire de séance

Conformément au code des communes, Mr Roger TRILLAUD est désigné en qualité de secrétaire de séance.

2) Approbation des comptes rendus du conseil municipal du 27/03/2012 et du 12/04/2012

Le compte rendu du conseil municipal du 27/03/2012 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le compte rendu du conseil municipal du 12/04/2012 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3) Subvention Classe de mer

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal la demande de subvention pour la coopérative du Directeur de l'école élémentaire. Mme TOSTIVINT rappelle que les CM2 de cette année scolaire 2011/2012 sont partis en classe transplantée lorsqu'ils étaient en CM1, fin juin 2011 ; La commune a versé uniquement une subvention pour les élèves de CM2 de l'année 2011/2012. Elle précise que la subvention s'élève à 168€ par enfant scolarisé en CM2. Mme TOSTIVINT rajoute que la classe de CM1 de l'année 2010/2011 comptait 16 élèves et que le montant de la subvention demandée se monte donc à 2 688€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer une subvention de 2 688 € pour la sortie de la classe transplantée de l'année scolaire 2011/2012 pour les 16 enfants de la classe de CM2.

4) Remboursement à la coopérative scolaire d'une facture de transports

Mme le Maire présente une facture de transports scolaires pour une sortie à Paris la Villette réglée par la coopérative scolaire de l'école élémentaire. Mme TOSTIVINT précise que la mairie règle habituellement les factures. Mme le Maire rappelle qu'une ligne budgétaire est allouée à ces dépenses et que cette facture ne dépasse pas la ligne.

Le directeur de l'école élémentaire demande le remboursement à la coopérative de la facture sachant que cette année chaque classe à un budget de 500€ pour les sorties scolaires.

Mme NAPOLITANO précise que Mr Maugé à préciser que la facture n'a pas été présentée en novembre 2011, date de la facture, car la ligne budgétaire de 2011 était épuisée. Il a préféré attendre le budget de 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le remboursement de la somme de 1132€ à la coopérative scolaire de l'école élémentaire.

5) Transfert de la compétence « Etude Surveillée »

Mme le Maire informe que lors de la dernière commission finances du 23 mai, les membres présents ont souhaité le transfert de la compétence « étude surveillée » à la Communauté de Communes « Entre Juine et Renarde » (CCEJR) pour le mois de septembre prochain. L'étude fait partie de la compétence périscolaire, qui est déjà transférée. Les autres communes de la CCEJR ont déjà transféré le service étude surveillée. La proposition de transfert du service n'a pas été présentée plus tôt car la CCEJR souhaitait un transfert de service avec du personnel pérenne.

Mr DESBOURDES demande si le service est maintenant transférable. Mme le Maire répond que oui. Le secrétariat travaille actuellement sur l'étude financière qui représente un déficit d'environ 2 200€. Le montant du déficit sera déduit du retour de la CCEJR.

Mr DESBOURDES demande la chronologie du transfert. Mme TOSTIVINT précise que la décision du conseil municipal sera transmise avec l'étude des coûts à la CCEJR qui délibérera pour accepter ou non le transfert.

Mr DESBOURDES demande si les familles devront avoir un badge pour l'étude surveillée. Mme LEBRETON répond que normalement non. Mr DUMAZERT demande s'il y aura un changement pour les familles sur les tarifs. Mme TOSTIVINT répond que la CCEJR fournira le goûter et que le service sera jusqu'à 19H avec une garderie au centre de loisirs. Elle ne connaît pas encore la date effective du transfert mais elle espère une reprise dès septembre. Mme LEBRETON demande si les tarifs seront connus par nos services pour le conseil municipal de septembre afin d'en informer les familles. Mme le Maire pense que nous aurons plus d'informations pour la rentrée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le transfert de la compétence « étude surveillée » à la communauté de Communes Entre Juine et Renarde à compter de septembre 2012.

6) Motion couloir aérien

Mme le Maire présente aux membres du conseil municipal une proposition de motion sur le couloir aérien. Actuellement, de plus en plus d'avions passent au-dessus de la commune. Elle rajoute que malgré la bataille de plusieurs communes du canton et de la circonscription aucun changement n'a eu lieu. Mme TOSTIVINT propose pour marquer officiellement le mécontentement de la commune cette motion.

Mme le Maire précise que toutes les communes du canton ont pris cette motion.

Après lecture et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve cette motion et espèrent que les autorités compétentes en tiendront compte.

7) Travaux rue des Vignes

Mme le Maire présente la proposition de travaux qui a pour but d'éviter les inondations sur le chemin qui mène à la rue des Vignes, actuellement fermé par arrêté municipal. Plusieurs devis ont été sollicités et joints à l'ordre du jour. Si la commune souhaite réaliser les travaux, ils seront supervisés par le SIARCE puisque ce sont des eaux de ruissellement qui continueront jusqu'à la lagune. Mme le Maire rajoute que ces travaux ne peuvent bénéficier de subventions.

Mr DESBOURDES demande si l'appel à concurrence légal a été réalisé par un affichage sur les panneaux communaux. Mme le Maire répond que les montants de devis sont inférieurs à 15 000€ HT et que de ce fait il n'est pas nécessaire de faire un appel à concurrence.

Mme le maire demande aux membres du conseil de se prononcer sur la réalisation des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de réaliser les travaux d'aménagement du chemin qui mène sur la rue des Vignes sans subvention.

Mme TOSTIVINT demande au conseil municipal de choisir l'entreprise qui réalisera les travaux. Les devis sont les suivants :

- STRF 15 249,00 € TTC
- M.G.C.E. 17 485,52 € TTC

Après lecture des devis et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de retenir le devis de l'entreprise STRF d'un montant de 15 249 € TTC.

8) Rapport et conclusion du commissaire Enquêteur (modification du P.O.S.)

Mme le Maire présente le rapport et la conclusion du commissaire enquêteur concernant la modification du POS sur le domaine privatif de STRF pour la création d'une zone artisanale.

Mme TOSTIVINT précise qu'un cahier des charges va être demandé à l'aménageur qui prendra le chantier en charge. La DDT en collaboration avec le PNR travaillera à l'élaboration d'un cahier des charges en association avec le SIARCE et la commune. Ce cahier sera intégré au PLU de la commune. Les Directeurs de STRF sont favorables à un aménagement paysager et ont déjà pensé à un bassin de rétention.

Mr DUMAZERT demande la chronologie du calendrier du cahier des charges. Mme le Maire répond que la commune peut relancer si nécessaire pour avoir plus d'informations sur l'avancée de la DDT et du PNR dans ce domaine. Elle rappelle par ailleurs que la compétence du développement économique appartient à la CCEJR.

Mme le Maire rappelle l'objet de l'enquête : la modification du POS a pour but de modifier l'article 3 (accès et voirie) de la zone UI qui est destinée à recevoir des établissements industriels scientifiques et techniques ainsi que des entrepôts. La modification consiste à ramener à 6.50m la largeur des voies nouvelles au lieu de 10m, et de remplacer la piste cyclable interne par une haie.

Mme TOSTIVINT fait lecture de l'avis du commissaire enquêteur : « J'émet un avis favorable à la modification du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Boissy le Cutté. ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sur la modification du Plan d'Occupation des Sols.

9) Fête Patronale

A la demande de Mme DOUSSINT, Mme le Maire informe les membres du conseil municipal sur les problèmes rencontrés cette année lors de la fête patronale. Elle rajoute que la commission de sécurité est passée. Mme TOSTIVINT expose certaines des difficultés : compteurs électriques, avec fils électriques visibles, posés à plat. Mme BROUILLARD demande si la SICAE est passée pour faire le raccordement et vérifier les compteurs. Mme le Maire répond que oui, mais dès le départ des techniciens de la SICAE, les forains ont couché les compteurs. Elle poursuit en précisant qu'elle a demandé à la SICAE de ré intervenir pour vérifier les compteurs des forains. Des forains se sont installés sur un terrain privé sans aucune autorisation du propriétaire pour le stationnement des caravanes. Un stand volumineux n'avait pas été signalé en mairie et n'avait donc pas demandé l'autorisation au préalable. La borne incendie a été piratée par les forains pour laver les caravanes et remplir la piscine de l'attraction des bulles sur l'eau. A la demande de la Mairie la SEE est venue faire un constat de l'eau consommée qui équivaut à environ 240m³. La SEE a informée qu'il existe des compteurs provisoires pour ce type de situation. La commission de sécurité a émis un avis défavorable sur l'implantation actuelle de la fête car les véhicules de secours ne peuvent pas traverser la fête en cas de problème.

Mme TOSTIVINT précise que la commission de sécurité a constaté que la rue des Vallées était inaccessible par les véhicules de secours et qu'en cas de problème les dirigeants de la caserne de Cerny porteraient plainte contre la commune. Mme TOSTIVINT précise que la proximité de la RD191 est dangereuse.

Mme le Maire informe que cette information a pour but de sensibiliser les élus sur une future réflexion sur l'organisation de la fête patronale 2013.

Mme NAPOLITANO dit qu'il serait bien de prendre les décisions nécessaires avant qu'un accident sérieux arrive. Elle dit également que le bilan de la fête patronale 2012 est qu'une réflexion est nécessaire, sans perpétuer une fête avec toutes ces nuisances. Mr DESBOURDES rajoute qu'il constate que depuis 3ans la fête patronale présente des problèmes. Il précise que la fête actuelle est trop volumineuse pour son emplacement et que le conseil doit se prononcer sur un autre lieu d'implantation sur la commune ou de réduire le volume de la fête.

Mme LEBRETON est favorable à une réflexion pour améliorer et sécuriser l'organisation et l'encadrement de la fête mais émet un avis défavorable à l'abandon de celle-ci car la fête patronale fait partie du patrimoine de la commune.

Mme TOSTIVINT répond que c'est la commission des fêtes qui présentera au conseil municipal une étude sur la fête patronale 2013 en décembre prochain.

Mme NAPOLITANO demande pourquoi attendre décembre. Mme TOSTIVINT répond que c'est laisser le temps de la réflexion.

10) Elections Législatives

Mme le Maire demande aux élus qui ne l'ont pas fait de s'inscrire sur les tableaux pour la tenue du bureau des élections législatives.

11) Projet du Boulodrome

Mme TOSTIVINT rappelle que le conseil municipal a accepté que Mme le Maire demande une subvention au titre des amendes de police (PASR 2012) pour l'aménagement d'un parking à l'ancien boulodrome, dossier établi par les services de l'État. Elle rappelle également que le dossier PASR 2011 relatif à la sécurisation des abords de l'école maternelle a été retenu cette année et que seul un dossier est retenu chaque année. Cela signifie que ce dossier PASR 2012 n'obtiendra pas de subvention. La notification relative à la validation du PASR 2011 arrivera d'ici trois semaines en mairie. Dès réception, la commune pourra lancer les appels à concurrence.

Mme le Maire informe qu'elle a demandé au Conseil Général des dérogations pour commencer certains travaux sécuritaires inclus dans le contrat départemental. Ces dérogations ont été acceptées et la mairie devrait recevoir la notification sous 15 jours.

Mr DESBOURDES précise que la Conseillère Générale avait précisé que notre contrat départemental passerait en commission lundi dernier. Mme le Maire répond que seule la demande de dérogation était concernée.

Mme TOSTIVINT demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le lancement des travaux estimés à 45 100 € TTC sans subvention.

Mme NAPOLITANO pense, pour sa part, qu'il est dommage et non justifié de lancer un projet qui n'est pas urgent et sans l'obtention de subventions.

Mme LAUMONIER répond que l'ensemble des élus était favorable pour ces travaux et que la commune a les finances pour la réalisation des travaux sans subvention. Elle rajoute qu'en début d'année, lors de la présentation des finances, le conseil municipal avait décidé de lancer les travaux sans subvention. Mr DESBOURDES précise que pour lui il y a urgence car sur la rue des Vignes le stationnement est problématique et que ce parking libérerait les trottoirs. Il rajoute également qu'à l'angle de la rue des Vignes et de la RD191 il y a un panneau qui pose problème aux Boissillons. Il aimerait que soit proposé au propriétaire la prise en charge de l'aménagement du panneau sur le mur du restaurant. Mme TOSTIVINT répond que le propriétaire devra de toute façon se mettre prochainement en conformité avec les normes d'accessibilité et donc trouver un nouvel emplacement au panneau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 3 abstentions (Mr OUDET, Mme DOUSSINT et Mme TOSTIVINT), 2 contre (Mme CHUDEAU et Mme NAPOLITANO) et 9 pour, décide de lancer les travaux d'aménagement du parking à l'ancien boulodrome sans subvention.

12) Logement de l'ancien presbytère

Mme le MAIRE informe que les locataires du logement communal au 1^{er} étage de l'ancien presbytère quittent le logement le 1^{er} août prochain. Mme TOSTIVINT précise que le logement demande à être remis en état avant de le remettre en location. Les travaux de remise en état sont trop importants pour que ce soit les agents communaux qui s'en chargent. Elle précise que toutes les pièces sont à revoir. Les meubles de cuisine et peut-être de salle de bain seront à changer. Mme LEBRETON précise qu'elle connaît le logement et que c'est seulement sous le mandat actuel que des travaux d'entretien ont été réalisés, entre autres le changement des fenêtres. La famille présente dans ce logement a 2 enfants asthmatiques qui ont dû supporter une forte humidité. Ils ont pris en charge des travaux de plomberie et le remplacement d'éléments du logement car les équipes municipales précédentes avaient d'autres priorités que l'entretien du logement.

Mme NAPOLITANO demande si le 2^{ème} logement est dans le même état. Mme TOSTIVINT répond que non et rajoute que les combles du 1^{er} logement ne sont pas isolés. Elle précise également que la commune peut prétendre à une subvention uniquement pour les travaux d'isolation des combles par le PNR et le Conseil Général. Elle attend que le logement soit libéré pour faire établir des devis et donc présenter des dépenses imprévues sur le budget actuel et futur.

13) Projet « aménagement du Stade »

Mme le Maire demande à Mr DESBOURDES de présenter le projet. Mr DESBOURDES rappelle que l'objet du projet est d'aménager un site qui est actuellement à l'abandon et qui subit des dégradations de plus en plus régulières. La commission travaux a étudié un projet qui permettrait l'installation d'un terrain de pétanque, un espace de jeux (jeux à ressorts par exemple), un espace ado avec table de ping-pong et terrain de cross, un espace pique-nique et un chemin de promenade car en dehors des bois il n'existe pas de chemin de promenade dédié aux plus jeunes.

Mr DESBOURDES présente le projet aux membres du conseil municipal. En février dernier, un premier devis a été établi par 2 entreprises avec un budget de 15 000 € incluant la réalisation de certains travaux par la commune. Le conseil municipal a décidé d'augmenter l'enveloppe budgétaire à 30 000€. Un devis a été réactualisé par la Ste STRF avec des aménagements supplémentaires comme par exemple : la zone véhicule léger (aménagement d'une descente pour donner accès aux véhicules lors de brocantes,... sans abimer la pelouse).

Mr DESBOURDES précise que le dernier devis s'élève à 34783,61€ et qu'il dépasse l'enveloppe car il a demandé des aménagements supplémentaires. Le devis n'inclut pas les tables de ping-pong et de pique-nique qui coutent 500€ pièce. Mr DESBOURDES demande aux élus de valider le projet et d'accepter le dépassement de l'enveloppe budgétaire. Dans l'hypothèse où le conseil municipal ne souhaite pas dépasser l'enveloppe budgétaire, il est possible de revoir certains points du projet. Mme TOSTIVINT soumet à Mr DESBOURDES une idée proposée par Mr OUDET et Mme CHUDEAU qui est de remplacer le chemin de promenade par un circuit de roller, car l'objectif était de délocaliser les ados du centre ville vers le stade. Mr DESBOURDES répond que depuis le mois d'août dernier, il a demandé l'avis des élus sur le projet. Aujourd'hui le conseil municipal est réuni afin de valider un projet et non le revoir complètement. Mme TOSTIVINT précise qu'elle soumet l'idée de deux élus, idée à laquelle elle adhère et que le projet peut être réalisé en deux parties. Mr DESBOURDES rappelle qu'ayant le forage à côté, le stade est en zone classée. Il rajoute qu'il a voulu rester sur des matériaux qui respectent l'environnement alors qu'une piste de roller est faite en goudron et donc non compatible avec l'environnement.

Mme TOSTIVINT informe qu'un géomètre doit intervenir pour borner les limites du stade prochainement et que pendant l'étude du bornage une parcelle de bois mitoyenne au stade appartenant à la commune a été incluse dans le bornage.

Mme LEBRETON demande si l'estimation établie dans le dossier présenté qui est de 35000€ environ doit être majorée des divers éléments cités auparavant. Mr DESBOURDES répond que le supplément devrait s'élever à 9 000€ environ. Il rajoute que sur le projet il est matérialisé un chemin qui peut être retiré qui équivaut à une réduction de 5 000€ environ.

Mme TOSTIVINT précise qu'après le bornage du stade, les bâtiments construits illicitement seront à retirer.

Mme TOSTIVINT prend note de l'abstention des membres du conseil municipal sur l'idée de piste de roller soumise par Mr OUDET et de Mme CHUDEAU.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 13 pour et 1 abstention (Mme CHUDEAU), décide de valider le projet d'aménagement du stade avec une enveloppe budgétaire de 30 000€ sans subvention dans la mesure des dispositions légales.

14) Investissements prévus

Mme LAUMONIER expose aux membres du conseil municipal l'évolution des projets d'investissement :

- réalisation du goudronnage de la cour du CLHS avec l'emplacement du chalet pour 17 000€ au lieu de 30 000€ ;
- les devis pour la création d'un point d'eau à l'église et le remplacement de poteaux d'incendie sont en attente.
- Les devis pour l'aménagement du monument aux morts sont en attente.
- Il est prévu l'acquisition d'un camion à la place du tracteur. Mr TRILLAUD précise qu'il n'a pas été informé de ce changement. Mr DESBOURDES explique que pour la commission travaux, le vice président a voulu connaître l'avis des agents techniques sur l'acquisition d'un deuxième véhicule. Le service technique dans son ensemble préférerait un camion benne plutôt qu'un tracteur. L'information n'a pas encore été transmise à tous les membres de la commission dont Mr TRILLAUD. Cet avis a été

pris récemment et la commission des travaux ne s'est pas réunie avant le conseil de ce soir. Il poursuit en expliquant qu'il a été prospecté pour un camion accompagné de Mr CANAL. Un camion d'occasion est introuvable et le montant d'un camion neuf s'élève à 20 000€ HT environ. Rien n'a été proposé à la commission finances car l'étude n'est pas terminée. Mr TRILLAUD précise que le tracteur actuel ne permet pas certains travaux et que l'acquisition d'un camion benne ne lui paraît pas la meilleure solution. Mr DESBOURDES répond qu'il rapporte l'avis du service technique. Mme TOSTIVINT précise qu'il faut poursuivre l'étude.

- La mairie a fait l'acquisition d'une nouvelle cafetière.

Mr DESBOURDES demande la situation financière des investissements globalement. Mme LEBRETON précise qu'actuellement il n'y a pas eu beaucoup de dépenses mais qu'elles vont venir.

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal que la SICAE a été mandatée pour installer 3 lampadaires le long de la RD191 pour éclairer le cheminement qui longe l'école maternelle pour un montant de 4000€, ces travaux étant sécuritaires.

Mme LAUMONIER propose de poursuivre cet éclairage jusqu'au stade.

Mme le Maire propose d'installer des lampadaires sur les rues où a lieu l'enfouissement des réseaux (rue des Vallées, impasse des Vallées, ...).

15) Questions diverses

- a- Mme le Maire aimerait connaître l'avancement du dossier sur l'enfouissement des réseaux sur la rue du Rochet Bizet, car la commune risque de ne pas être inscrite sur le programme 2013 de la SICAE pour la rue du Rochet Bizet, dossier suivi par Mr CANAL.
- b- Mme LEBRETON demande si le calendrier d'occupation de la salle des fêtes a été établi. Mme le maire précise qu'en commission finances il a été évoqué l'idée d'envoyer un courrier aux associations afin qu'elles fixent leurs dates au lieu d'organiser une réunion. Mme le Maire précise que les commissions culture et environnement ont fixé leurs dates pour le calendrier 2012/1013. Elle rajoute qu'elle va rencontrer la directrice de l'école élémentaire afin de fixer les dates retenues par les écoles.
- c- Mme NAPOLITANO demande si l'association Franco Portugaise a été mise au courant pour l'inauguration du nouveau portail de l'église du 24 juin prochain, portail subventionné en grande partie par l'association. Mme le Maire dit que les représentants de cette association ont été conviés et informe que la chorale boissillonne participe à l'inauguration. Mr DUMAZERT demande que s'il existe une affiche pour annoncer cette manifestation comme d'autres, la commission communication est preneuse pour leur publication.
- d- Mme le Maire avait soumis des idées de réflexion sur des projets de travaux :
 - Construction d'une cantine pérennisant ce service public. Actuellement la communauté de communes et la commune sont sur l'étude du transfert du service uniquement et non des locaux pour la fin du mandat.
 - Construction d'une salle de sport.
 - Extension de la mairie au rez-de-chaussée. Il devient rare de voir moins de 4 personnes présentes au secrétariat sans compter les élus. Mr DUMAZERT demande pourquoi ne pas aménager l'étage. Mme TOSTIVINT répond qu'à partir de 2014 il y a des exigences d'accessibilité par l'installation d'un ascenseur car nos escaliers ne sont pas aux normes. Etrechy actuellement installe un ascenseur et les travaux devront durer environ 1an. Mr DESBOURDES ne voit pas l'urgence des travaux. Mme TOSTIVINT expose que l'extension est plus que nécessaires. Mme LEBRETON demande de faire plutôt une étude pour une extension ou pour l'installation d'un ascenseur avant de se prononcer. Mr DESBOURDES répond qu'il faut étudier un nouvel aménagement avant de prévoir une extension. Mme TOSTIVINT demande aux élus de réfléchir sur l'idée.
- e- Mme NAPOLITANO demande s'il est envisagé de repeindre l'extérieur du foyer rural. Mme le Maire répond qu'actuellement les agents sont sur l'entretien des espaces verts.
- f- Mme TOSTIVINT informe que le contrat unique d'insertion au secrétariat est renouvelé sur 26h au lieu de 20h pour 6 mois sans coût supplémentaire pour la commune.

N'ayant plus de point à délibérer, la séance du conseil municipal est levée à 23H10.

SIGNATURES	
Mme Françoise TOSTIVINT	
Mme Sylvie BROUILLARD	
Mr Jean-Jacques CANAL	Pouvoir à Mr DESBOURDES
Mme Sylvie CHUDEAU	Pouvoir à Mme NAPOLITANO
Mr Vivian DE BONA	
Mr Sébastien DESBOURDES	
Mme Annie DOUSSINT	Pouvoir à Mr DUMAZERT
Mr Jean-Michel DUMAZERT	
Mme Maryse LAUMONIER	
Mme Nathalie LEBRETON	
Mme Paule MASSON	Pouvoir à Mme BROUILLARD
Mme Michelle NAPOLITANO	
Mr Marc OUDET	Pouvoir à Mme TOSTIVINT
Mr Roger TRILLAUD	